ÉLECTRICITÉ | ÉCLAIRAGE PUBLIC | BORNES DE RECHARGE | ECONOMIES D'ÉNERGIES | CONTRÔLE | GROUPEMENTS D'ACHATS

Mercredi 16 décembre 2020

Compte-rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2020

Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
11 rue Dame Denise
50 000 - Saint-Lô
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical, régulièrement convoqués par Monsieur le Président, se sont réunis le mercredi 16 décembre 2020, à la maison du département à Saint-Lô.

Étaient présents (P), excusés (Ex), absents (A) :

N° secteur	DÉLÉGUÉS					
	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
1	Thierry	GLORIEUX	P	Luc	DARDENNE	
1	Sandrine	POULET	EX	Véronique	CHAUVIN	
1	Valérie	NOUVEL	EX	Camille	CHRÉTIEN	
1	Coralie	ANGOT	P	Dominique	LECHAT	
1	Raynald	PIQUET	P	Alain	BABIN	
1	Bernard	DECOENE	P	Frédéric	PAYSANT	
1	Mickaël	ROGER	A	Didier	MARIN	
1	Pierre	PROD'HOMME	EX	Philippe	HARDY	
1	Olivier	NOCQUET	P	Hubert	GAZENGEL	
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL	
2	Patrice	GARNIER	EX	Philippe	RALLU	
2	Richard	HERPIN	P	Alain	ROUSSEL	
2	Serge	HEURTIER-GUÉGUEN	EX	Odile	HESLOUIS	
2	Alban	ERACLAS	P	Rémy	PINSON	
2	Jean-Vital	HAMARD	P	Jacques	DUZERT	
2	Gilles	DELAFOSSE	EX	Olivier	PJANIC	
3	Isabelle	LE SAINT	P	Alain	CHARBONNEL	
3	Patrick	BOSQUET	P	Bernard	VIEL	
3	Jean-Charles	BOSSARD	EX	Denis	LEBOUTEILLER	
3	Patrick	NIOBEY	A	Catherine	HERSENT	
3	Nelly	LELIÈVRE	A	Daniel	LÉCUREUIL	
3	Patricia	LECOMTE	P	Alexis	LAISNÉ	
3	Alain	BRIÈRE	P	Gaylord	NIOBEY	
3	Justin	DICKSON	P	Marc	HAMEAU	
4	Daniel	VESVAL	P	Michel	LHUILLIER	
4	Pascal	RENOUF	P	Yohann	LEROUTIER	
4	Jean-Patrick	AUDOUX	P	Patrice	GUÉRIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Béatrice	GOSSELIN	
5	Jacky	VAYER	P	Yohann	LECHEVALIER	
5	Patrick	LEBOUTEILLER	P	Pascal	LANGLOIS	
5	Emmanuelle	BOUILLON	P	Pascal	BARBET	
5	Pascal	GERVAISE	P	Harold	HOREL	
5	Hubert	GUILLOTTE	P	Hervé	AGNES	
5	Daniel	LEFRANC	A	Philippe	D'ANTERROCHES	
5	Jacky	BIDOT	A	Régis	BOUDIER	

6	Jean-Claude	BRAUD	P	Elisabeth	DEVI	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Yolande	MARIE	
6	Louis	JANNIERE	P	François	CAPPELAERE	
6	Samuel	CULLERON	EX	Marius	LAVARDE	
6	Alain	LENESLEY	P	Patrice	LEPAGE	
6	Régis	LIÉGEARD	P	Jennifer	ÉNÉE	
6	Jean-Charles	ÉNOT	P	Roland	BOULANGER	
6	Jacques	CIROU	A	Mélanie	THIÉBOT	
6	Jean-Claude	LEGRAVEREND	P	Boris	LAISNEY	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	P	Loïc	RENIMEL	
7	Roland	MARESCQ	P	Simone	EURAS	
7	Guy	PAREY	P	Quentin	GALLOIS	
7	Guy	CLOSET	A	Vianney	DU PENHOAT	
7	Alain	YVON	P	Dominique	SIMON	
8	Carles	DUPONT	EX	Dominique	MESNIL	
8	Hubert	LHONNEUR	A	Gilbert	LETERTRE	
8	Hubert	ÉNOT	P	Maxime	REGNAULT	
8	Lionnel	LEPOURRY	P	Sophie	CARDINE	
9	Jacques	LECOQ	P	Michel	JOURDAN	
9	Gilbert	DOUCET	P	Françoise	BERTRAND	
9	Jean-Pierre	LEMYRE	A	Nicolas	POISSON	
9	Daniel	HOUYVET	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Philippe	LE CLECH	P	Yves	ASSELINE	
10	Hubert	DUBOST	P	Robert	ROUCAN	
10	Auguste	LE BLOND	P	Pierre	TOLLEMER	
10	Alain	LECHEVALIER	P	Olivier	ROSE	
10	Bruno	SANSON	A	Allain	COSSÉ	
10	Georges	HELAOUET	P	Jean-Yves	RIBET	
10	Gilbert	CHODORGE	A	Cindy	PROOST	
11	Dominique	FLAMBARD	EX	Christiane	LAISNEY	
11	Hélène	BESNARD	EX	Sébastien	LANGLOIS	
11	Christian	FAUDEMER	P	Gilbert	VILLETTE	
11	Vincent	KRESSMANN	P	Michel	ALIX	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Rémi	COUSIN	
11	Christophe	LELIÈVRE	P	Norbert	BABIN DE LIGNAC	

Assistaient également à la séance :

- Monsieur Pascal DEBOISLOREY (Directeur du SDEM50),
- Monsieur David PIEDAGNEL (Directeur Adjoint du SDEM50),
- Monsieur Olivier LEVAVASSEUR (Pôle Ressources Humaines, Communication et Assemblée),
- Monsieur John RAULT (Pôle Juridique et Marchés Publics).

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 9 heures 30 et remercie les 48 délégués présents sur les 70 titulaires et suppléants que comprend le Comité Syndical.

Monsieur LEPOURRY (Secteur 8) est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- **Conventions et marchés** 4

- Convention d'occupation des locaux de l'ancienne trésorerie de Montebourg (futur bureau SDEM50)
- Convention adhésion à la compétence « service numérique » de Manche Numérique
- Convention mise en œuvre prog
- ramme WATTY avec Eco CO2
- Convention ADEME financements postes CEP
- Avenant marché travaux : mesures relatives à l'amélioration de la trésorerie des entreprises suite COVID
- Avenant au contrat de concession GRDF (intégrations nouvelles communes)
- Convention Astre

- **Transfert de compétence** 16

- Transferts IRVE
- Transferts EP
- Transferts Gaz

- **Finances** 18

- Utilisation des crédits investissement avant vote du BP 2021
- Modification des AP/CP
- Décision modificative n°1
- Guide des aides

- **SEM West Energies** 25

- Présentation comptes SEM West Energies exercice 2019
- Projet SEM West Energies projets PV 27

- **Vie Syndicale** 28

- Approbation du compte-rendu du 5 novembre 2020
- Désignation des élus aux commissions statutaires :
  - CCP : 25 titulaires

- **Energies renouvelables / Mobilité durable** 30

- Appel à projets ADEME Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène

- **Informations diverses** 33

- Ruralité des communes
- TCCFE (part communale / part départementale)
- Calendrier des réunions du 1er semestre 2021

Conventions et marchés

1. Convention d'occupation des locaux de l'ancienne trésorerie de Montebourg.

Rapporteur : Monsieur LECOQ

Monsieur Lecoq indique qu'au vu des besoins en bureaux délocalisés du SDEM50 pour y implanter une partie de ses effectifs afin d'assurer la proximité territoriale avec les collectivités adhérentes, le bureau syndical a décidé le 30 janvier 2020 de répondre favorablement à la proposition de la commune de Montebourg de mise à disposition des locaux de l'ancienne trésorerie.

Ces locaux ont des avantages suivants :

- Locaux donnant sur la rue principale de Montebourg → bonne visibilité
- Parking à proximité immédiate avec borne de recharge « e-charge50 »
- Locaux plus grands (68 m2) que ceux occupés actuellement (10 rue Mirande à Montebourg) avec possibilité de délocaliser 4 agents contre 2 actuellement

Des travaux de réaménagement sont toutefois à prévoir pour supprimer la borne d'accueil, créer des bureaux fermés et aménager un espace salle de réunion.

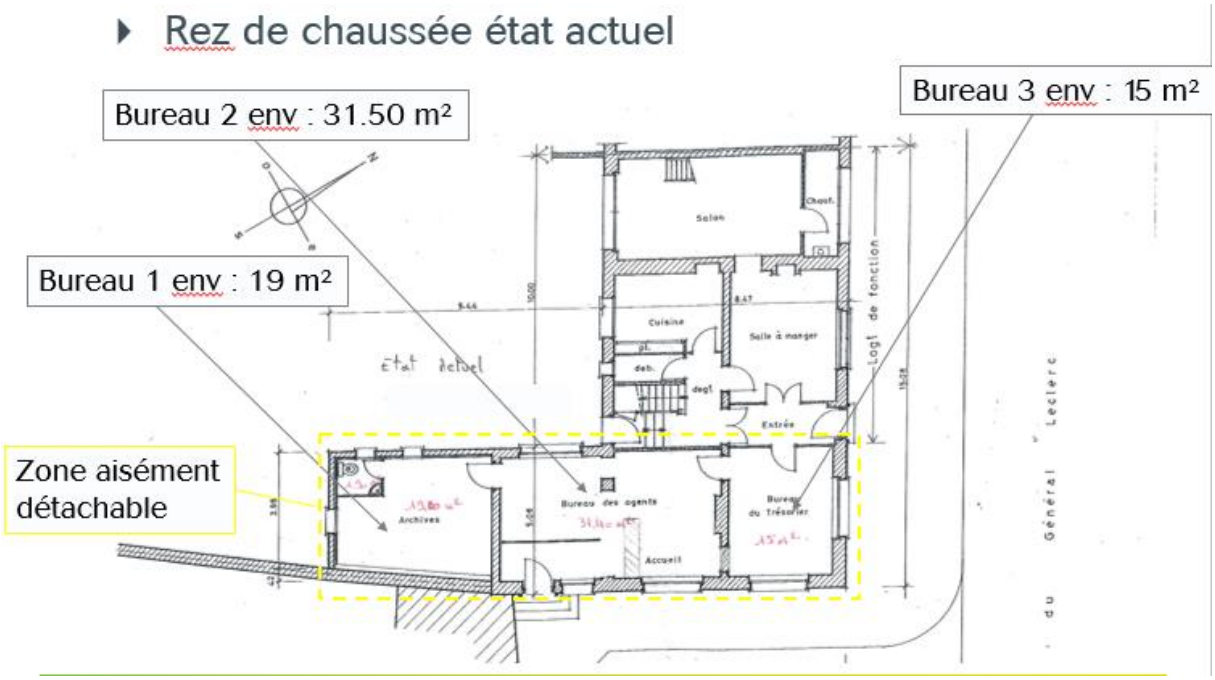

Par délibération du 23 septembre 2020, la commune de Montebourg a fixé le tarif de location de ces locaux à hauteur de 700 € mensuel, révisable chaque année sur la base de l'indice du coût la construction (ICC).

La prise en charge par la commune des travaux de restructuration et de mise en conformité des locaux pris en location ne fait pas l'objet d'une compensation financière versée par le SDEM50.

Monsieur GLORIEUX s'interroge sur la durée du bail.

Monsieur LECOQ indique que le bail a une durée de 5 ans.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer avec la commune de Montebourg la convention d'occupation des locaux de l'ancienne trésorerie de Montebourg*

2. Convention adhésion à la compétence « services numériques ».

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que par délibération du comité syndical en date du 4 avril 2019, le SDEM50 a décidé d'adhérer à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique afin de profiter de sa centrale d'achats et des logiciels métiers spécifiques aux services d'une collectivité (notamment l'application de gestion électronique des documents -GED).

Suite au renouvellement des instances syndicales, Manche Numérique sollicite le SDEM50 pour la signature d'une convention-cadre d'accès aux services numériques détaillant les modalités et les conditions d'accès à ces Services Numériques.
Cette convention indique les services fournis aux membres adhérents à la compétence services numériques :

- Service de l'Informatique de Gestion : assistance téléphonique sur les logiciels « Métier », installation, formation des utilisateurs, etc.
- Accès à la centrale d'achats (ordinateurs, parapheur électroniques…)
- Accès au catalogue des Services Numériques : Profil Acheteur, RGPD, fourniture de certificats électroniques, open data, hébergement de données…

L'adhésion à cette compétence « services numériques » est de 1000 €/an

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer avec Manche numérique la convention-cadre d'accès aux services numériques*

3. Convention de mise en œuvre du programme Watty.

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY présente le programme Watty.

- **Le programme Watty est un programme de sensibilisation** labellisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, et bénéficiant du mécanisme des certificats d'énergie (CEE).

Le programme Watty consiste à :

- Sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires aux **économies d'énergie et d'eau,** avec un contenu adapté à chaque niveau de classe (de maternelle au CM2)

OBJECTIF : les rendre acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie

- dans leur établissement,
- à leur domicile.

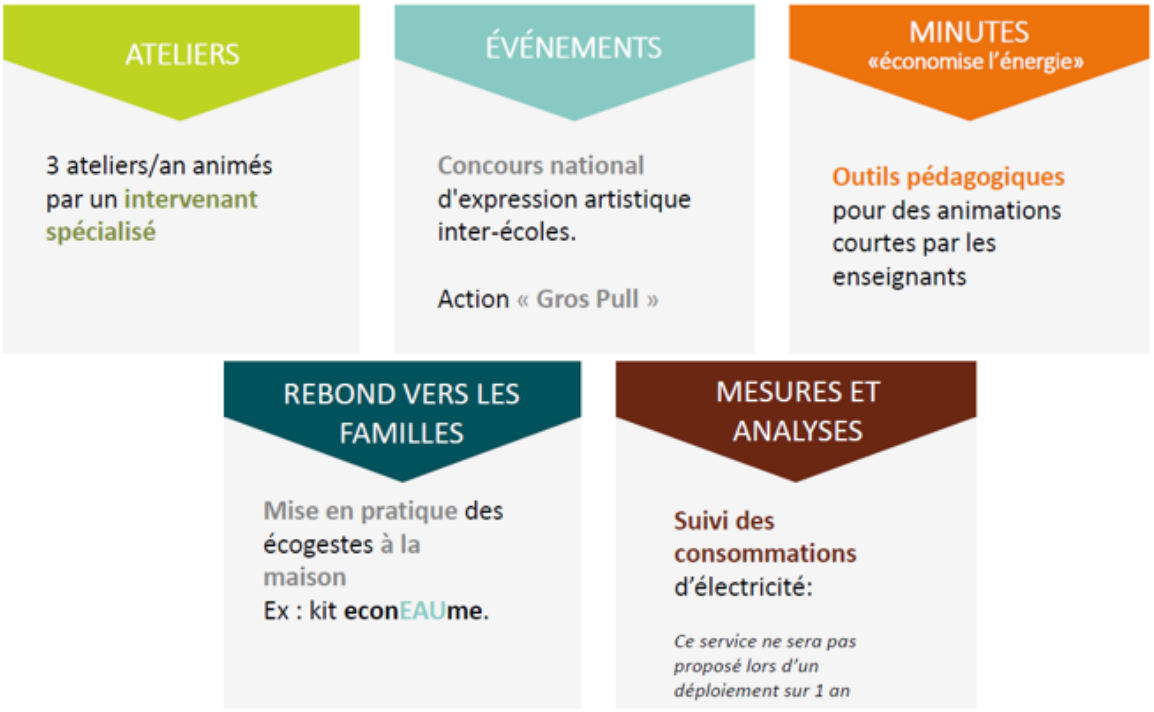

Le SDEM50 souhaite faire bénéficier de ce programme les communes engagées en CEP,

- Il s'agit d'une action très cohérente qui vient remplacer celle que le SDEM50 proposait jusqu'à présent,
- L'animateur du SDEM50 devient un intervenant pour le compte de Eco CO2,
- Eco CO2 s'engage à rémunérer le SDEM50 pour les prestations réalisées.

<u>Eco CO2</u>

- assure la gestion globale des actions du partenariat, objet de la présente Convention,
- s'engage à déployer le programme Watty à l'école selon le périmètre défini par la Convention.
- s'engage à assurer l'animation des ateliers du Programme et s'appuyer pour cela sur l'animateur du SDEM 50 qu'elle formera à cet effet.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes adhérentes pour une réduction de leurs consommations énergétiques, le SDEM50 s'engage, avec l'appui d'Eco CO2, à informer ses communes adhérentes de l'existence du programme Watty à l'école et à identifier, avec elles, les écoles et classes intéressées par le programme.

Le SDEM50 s'engage à déployer le programme sur les communes identifiées, conformément à la convention de partenariat entre Eco CO2 et le SDEM50.

Pour les communes concernées, un avenant à la convention CEP viendra formaliser cette disposition.

Monsieur DEBOISLOREY ajoute, à cette présentation, qu'actuellement 11 communes (Créances, Gorges, Les Moitiers d'Allonne, Montsenelle, Pirou, St Hilaire du Harcouët, Thérêval, La Haye, Domjean, Le Grand Celland et Carentan les Marais) comprenant 17 écoles pour 57 classes, vont bénéficier du programme Watty.

Monsieur DEBOISLOREY indique que Eco CO2 rémunèrera le SDEM50. Les communes participeront à hauteur de 450 €à travers le CEP.

Monsieur BRAUD ajoute que c'est une très bonne action puisque Monsieur MARIN, animateur au SDEM50, va intervenir dans ces classes pour sensibiliser de manière éducative les élèves à la maîtrise de l'énergie dans leurs établissements et à leurs domiciles.

Monsieur LECHEVALIER ajoute qu'il a assisté à une intervention dans une classe et que les enfants sont très intéressés par le programme.

Monsieur GUILLOTTE souhaite savoir comment la communication a été faite auprès des communes pour pouvoir adhérer aux CEP.

Monsieur DEBOISLOREY indique que pour la première année le SDEM50 a fait appel aux communes déjà inscrites dans le cadre d'une mission CEP. Ce programme a vocation à être proposé aux autres communes pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur GUILLOTTE souhaite savoir si une commune peut adhérer même si la compétence scolaire a été transférée à l'EPCI.

Monsieur DEBOISLOREY indique que le CEP ne relève pas de la compétence scolaire et reste sous le giron communal.

Monsieur LE CLECH s'interroge sur une échéance pour les communes pour adhérer au prochain programme WATTY 2021-2022 et sur le nombre de communes engagées dans une mission CEP.

Monsieur BRAUD indique que les moyens humains du SDEM50 actuellement ne permettent pas de proposer à d'autres communes une mission CEP, ceci sera expliqué dans un point suivant de l'ordre du jour.

Monsieur MARESCQ souhaite savoir si une commune ayant une mission CEP terminée peut adhérer au programme WATTY, qui n'existait pas avant.

Monsieur DEBOISLOREY indique que cela sera possible mais sur l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur DEBOISLOREY précise que la pérennité du programme WATTY est lié au maintien du dispositif des CEE qui permet de financer une partie du programme.

Monsieur DEBOISLOREY ajoute qu'il existe 33 CEP actuellement en cours au SDEM50.

Monsieur ERACLAS félicite le SDEM50 pour ce programme, il y a de nombreux retours positifs de la part des enfants, des parents et des enseignants. Il serait judicieux de trouver d'autres conventions pour élargir ce programme au-delà du collège pour sensibiliser sur la transition énergétique.

Monsieur DEBOISLOREY rappelle l'existence du « parcours de l'énergie » au sein du SDEM50 qui est une exposition sur la transition énergétique plus adaptée à un public plus âgé.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer avec Eco CO2 la convention de partenariat relative au programme Watty à l'école*
- *D'autoriser M. le Président à signer avec les communes adhérentes en CEP l'avenant permettant d'intégrer le programme Watty*

4. Convention ADEME.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) permet de doter de compétences énergie des communes n'ayant pas la taille et les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé, dans le but de leur permettre de faire des choix en matière de performance énergétique et gestion des consommables sur leur patrimoine.

La cible privilégiée du dispositif est l'ensemble des communes de 2 000 à 10 000 habitants (et plus généralement de moins de 10 000 habitants).

Bilan du SDEM50 :

- 42 collectivités qui ont eu recours au CEP dont 33 qui sont suivies actuellement,

Constat :

- Les compétences en pleines évolutions du service Energies se sont accrues notamment avec l'activité photovoltaïque, biomasse et l'achat d'énergies amenant aujourd'hui à l'équivalent d'1,5 ETP pour la mission CEP contre 3 précédemment,
- Moins de dossiers rendus
- Augmentation des délais pour servir les collectivités
- File d'attente qui s'allonge

- Impossible de répondre à une demande croissante dans une période ou la rénovation énergétique devient incontournable dans une politique de transition énergétique.

Solution :

- Renforcer l'équipe pour revenir à une situation équivalente à celle du SDEM50 avant sa montée en compétence
- Etablir une demande de subvention pour aider à la création de postes en vue de permettre d'augmenter l'accompagnement auprès des communes, de rattraper le retard et de marquer l'expertise du SDEM50,
- L'ADEME a émis un avis favorable pour le financement de 2 postes sur 3 ans.

.

SYNDICAT DEP D'ENERGIES DE LA MANCHE	315 904,00 €

Régime TVA : Soumis régime FCTVA

Libellé	Montant
poste pour 2 agents CEP	225 904,00 €
MATERIEL(achat véhicules+ordinateurs+bureaux+enregistreurs)	30 000,00 €
Communication (achat stand ,kakemonos,film etc..)	30 000,00 €
animation(organisation d'évènements)	15 000,00 €
formation (Formation des élus Manchois +techniciens CEP)	15 000,00 €

Plan de financement

Sollicitation d'une aide financière sous forme de subvention

AUTO-FINANCEMENT	81 904,00 €	25,93 %
Fonds propres	81 904,00 €	25,93 %

AIDES PUBLIQUES	234 000,00 €	74,07 %
ADEME	234 000,00	74,07 %

Monsieur LE CLECH s'interroge sur les critères choisis pour cibler les communes de 2000 à 10 000 habitants.

Monsieur DEBOISLOREY indique que les critères ont été fixés par l'ADEME, car au-delà de 10 000 habitants, les communes sont supposées avoir le personnel compétent et n'ont pas la nécessité de l'intervention d'un thermicien mutualisé.

Monsieur GLORIEUX souhaite savoir si ces postes seront des CDD.

Monsieur BRAUD répond par l'affirmative et précise que ces CDD pourront être proposés pour une durée de 3 ans.

Monsieur ERACLAS demande des précisions sur le niveau de compétence demandé pour les deux postes.

Monsieur BRAUD indique que le SDEM50 recherche deux thermiciens avec un niveau correspondant à un BAC + 2 / Licence.

Monsieur DEBOISLOREY ajoute que le SDEM50 forme des apprentis en efficacité énergétique des bâtiments et que l'apprenti, actuellement formé au sein du syndicat est très intéressé par ce domaine. Il ajoute que le SDEM50 aura la possibilité de lui proposer de candidater sur un des deux postes à l'issue de sa formation.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser le Président à signer la convention de financement ADEME pour la création de 2 postes CEP*

5. Avenant au marché de travaux : mesures relatives à l'amélioration de la trésorerie des entreprises.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que le marché de travaux d'électrification, d'éclairage public, de génie civil pour réseaux de télécommunications, alloti en 4 lots géographiques, est entré en vigueur le 1er janvier 2019 pour une durée d'un an. Il comporte une clause de renouvellement annuel pour les années 2020, 2021 et 2022.

Par courrier en date du 6 octobre 2020, le syndicat professionnel des entreprises de la transition énergétique et numérique (SERCE) a fait part au SDEM50 de l'impact des surcoûts liés à la crise sanitaire sur la trésorerie des entreprises titulaires du marché.

Le SERCE a constaté une dégradation des conditions économiques d'exercice des activités due notamment à des problèmes de livraison de matériels (postes, câbles…) et sollicité des mesures permettant de renforcer la trésorerie des entreprises.

Après échanges avec les entreprises, le SDEM50 est en mesure de proposer des aménagements contractuels permettant d'améliorer la trésorerie des entreprises sans instaurer de prime « COVID » qui viendrait bouleverser l'économie du contrat.

Le détail de ces mesures, acceptées par les entreprises représentées par le SERCE, est le suivant :

- **Augmentation du montant de l'avance (5 ➔ 10%)**

➔ Il est proposé d'augmenter le montant de l'avance contractuelle à hauteur de 10% du montant minimum annuel de l'accord-cadre (2 500 000 €H.T), soit 250 000 € à chaque année de renouvellement contre 125 000 € actuellement (5%).

- **Suppression de la garantie de l'avance**

Le versement de l'avance est conditionné à la présentation d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire d'un montant égal à l'avance.

➔ Il est proposé de supprimer cette garantie qui occasionne des frais aux entreprises à chaque année de renouvellement du marché

- **Hausse de l'acompte au démarrage du chantier**

Les titulaires peuvent demander de percevoir un acompte égal à 20% du montant total estimatif de la commande figurant sur le bon de commande lorsque celui-ci est supérieur à 50 000 € H.T

➔ Il est proposé d'augmenter le niveau de l'acompte pour le porter à hauteur de 40 % du montant de la commande.

Monsieur LELIEVRE s'interroge sur la durée de l'avenant.

Monsieur BRAUD précise que cet avenant est annuel et reconductible et qu'il se terminera en fin d'année 2022.

Monsieur ERACLAS s'interroge sur la suffisance de ces aides et souhaite savoir si cela répond aux attentes des entreprises.

Monsieur BRAUD indique que ces entreprises sont représentées par un syndicat nommé le SERCE et que c'est en accord avec ses représentants que le rapport a été proposé et validé.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter les trois aménagements contractuels précisés ci-avant afin d'améliorer la trésorerie des entreprises ;*

- *De les traduire dans un avenant à conclure avec chaque mandataire de groupement d'entreprises du marché de travaux d'électrification, d'éclairage public, de génie civil pour réseaux de télécommunications ;*

6. Avenant au contrat de concession GRDF.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que par délibération du 16 décembre 2020 le comité syndical doit entériner le transfert de la compétence de distribution publique de gaz des communes de :

- AGNEAUX, BRICQUEVILLE/MER, LA MEAUFFE, POILLEY, JULLOUVILLE, LE-VAL-SAINT-PERE

Le contrat de concession prévoit que « *le transfert à l'autorité concédante, de communes déjà desservies par le concessionnaire au titre de ses droits historiques, postérieurement à son entrée en vigueur, entraînera l'application sur le territoire de ces communes des stipulations de la convention de concession, du cahier des charges et de ses annexes, sous réserve qu'il soit procédé à la signature d'un avenant.* »

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant ayant pour objet la modification du périmètre de la Convention afin d'intégrer les communes de AGNEAUX, BRICQUEVILLE/MER, LA MEAUFFE, POILLEY, JULLOUVILLE, LE-VAL-SAINT-PERE*

7. Renouvellement de la convention ASTRE SERVICES.

Rapporteur : Monsieur LECOQ

Monsieur LECOQ rappelle que la convention 2020 conclue entre le SDEM50 et l'association ASTRE Services arrive à échéance le 31 décembre 2020. Pour rappel, cette convention prévoyait :

- 40 permanences d'1/2 journée sur l'année dans les locaux du CCAS de Coutances et autant à la mairie de Quettehou,
- 40 permanences d'1/2 journée dans les locaux de la DDTM d'Avranches,

Ces permanences postées ayant pour objectif d'accueillir des usagers afin de :

- Les conseiller et les accompagner lorsqu'ils ont des difficultés,
- Les informer sur le chèque énergie,
- Expliquer les factures et travailler avec les fournisseurs au règlement de celles-ci,
- Donner des Conseils en Maîtrise des Énergies…,

- Orienter vers les dispositifs d'actions existants (ex: subvention ANAH…).

Malheureusement l'année a été marquée par la COVID19, et Astre a du repenser ses permanences afin d'éviter tout contact et traiter les RDV par téléphone

Un grand nombre de problématiques ont néanmoins été résolues notamment en ce qui concerne l'utilisation du chèque énergie

De nombreuses demandes ont également été traitées dans l'urgence et en dehors des permanences

En plus des permanences 4 réunions d'information collective étaient prévues :

- Les réunions prévues avec le CCAS de Coutances et à Montebourg ont été reportées 2 fois et finalement annulées
- Une réunion a eu lieu le 10 octobre 2020 à Urville-Nacqueville avec 10 participants
- 3 réunions ont eu lieu à Saint-Lô, Cherbourg en Cotentin et Bretteville en Saire avec un total de 45 participants

Il est constaté un accroissement du non recours, des demandes financières, des dettes et des sollicitations auprès des associations caritatives

L'association ASTRE Services propose de maintenir notre partenariat afin d'aider au mieux le public vulnérable dans le contexte sanitaire, économique et social très défavorable et de renouveler la convention dans les mêmes termes

Toutefois il est nécessaire de renforcer les relations partenariales avec Astre en ce qui concerne :

- L'information mutuelle
- Le partage de compétences et d'outils pédagogiques
- La participation conjointe à des réunions d'information collective

Monsieur BRAUD ajoute que le coût annuel est de 28 660 € TTC.

Monsieur DECOENE indique qu'il serait intéressant que toutes les communes soient informées de ce dispositif.

Madame BOUILLON et Monsieur ERACLAS suggèrent qu'en raison du coût annuel, le SDEM50 pourrait demander à l'association s'il est envisageable de prévoir plus de lieux d'implantation de permanences dans la convention.

Monsieur LECOQ précise que l'association ne peut pas se délocaliser comme elle le veut pour l'instant mais le SDEM50 souhaite que cela évolue, notamment en proposant à l'association d'assurer des permanences itinérantes.

Monsieur JANNIERE demande s'il est possible d'avoir des flyers ASTRE services pour les diffuser en même temps que le bulletin municipal auprès des habitants.

Monsieur BRAUD répond par l'affirmative.

Monsieur GUILLOTTE s'interroge sur la nécessité d'un appel à projet serait nécessaire afin que d'autres associations puissent intervenir pour le SDEM50 et dans les points infos énergies. Il est primordial d'augmenter la communication sur ces informations.

Monsieur LE CLECH précise qu'il s'agit de sujets très spécifiques et que toutes les associations ne sont pas compétentes pour intervenir auprès de ces publics en difficulté.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De renouveler la convention avec l'association ASTRE Services pour l'année 2021*

Transfert de compétences

8. Transferts IRVE.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que par délibérations respectives en date du 5 décembre 2019, 11 décembre 2019, 8 octobre 2020 et 22 octobre 2020, les communes de **PIROU, SIOUVILLE-HAGUE, SAINT GEORGES DE ROUELLEY** et **SAINT-JEAN-D'ELLE** ont décidé du transfert de l'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) au SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter le transfert de la compétence IRVE au SDEM50 des communes de PIROU, SIOUVILLE-HAGUE, SAINT GEORGES DE ROUELLEY et SAINT-JEAN-D'ELLE à compter du 1er janvier 2021*

9. Transferts EP.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle qu'à ce jour, 311 communes adhèrent à la compétence Éclairage Public proposée par le SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter à compter du 1er janvier 2021 le transfert de la compétence Éclairage Public au SDEM50 des communes de :*
  - *YQUELON (délibération du 02.03.20)*
  - *PONT-HEBERT (délibération du 22.09.20)*
  - *SURTAINVILLE (délibération du 17.11.20)*
  - *LES PIEUX (délibération du 25.11.20)*

10. Transfert GAZ.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que par délibération, les communes de :

- AGNEAUX (23.09.20)
- BRICQUEVILLE/MER (22.09.20)
- HAMBYE (03.09.20)
- JUVIGNY-LES-VALLEES (01.10.20)
- LA MEAUFFE (07.10.20)
- POILLEY (29.09.20)
- JULLOUVILLE (09.11.20)
- LE VAL SAINT PERE (26.11.20)
- LE GRAND CELLAND (03.12.20)

➔Ont décidé du transfert de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique de Gaz » au SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter le transfert de la compétence GAZ au SDEM50 des communes précitées à compter du 1er janvier 2021*

Finances

11. Décision modificative n°1.

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET rappelle que le 18 juin dernier, le comité syndical a retenu le montant des crédits à inscrire au budget primitif 2020 du syndicat.

Après quelques mois d'exercice, quelques ajustements sont nécessaires.

Il s'agit, pour le budget principal, d'ajuster le montant total des dépenses relatives aux travaux sur les réseaux suite au ralentissement lié à la crise sanitaire et revaloriser le montant engagé au titre des premières études du nouveau siège.

Pour le budget annexe Réseaux de Chaleur, d'intégrer le remboursement de la part d'emprunt lié au transfert de la compétence avec la commune de BUAIS LES MONTS, ainsi qu'intégrer les écritures d'ordre liées au remboursement d'avances versées sur les marchés en cours pour les autres chaufferies bois en cours de travaux.

Le détail des modifications de crédits est présenté ci-après :

Budget Principal

Dépenses					Recettes				
Chap	Fonction	Compte	Désignation	Montant	Chap	Fonction	Compte	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT									
23	93/816/821	2315	Travaux sur réseaux EL TE EP	-2 800 000,00 €	13	93/816/821	13148 13248	Participations communes	-780 000,00 €
23	020	2313	Construction	800 000,00 €	13	93	1328	Participation FACE	-1 000 000,00 €
					27	93	2762	Remboursement TVA concessionnaire	-220 000,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement				**-2 000 000,00 €**	**TOTAL Recettes d'investissement**				**-2 000 000,00 €**

Budget Annexe 02 - Réseaux de Chaleur

Dépenses				Recettes			
Chap	Compte	Désignation	Montant	Chap	Compte	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT							
16	1687	Remboursement du capital des emprunts à la commune de BUAIS LES MONTS	2 000,00 €				
23	2315	Travaux d'installation de chaufferies bois	-2 000,00 €				
041	2315	Récupération des avances versées sur les marchés passés	35 600,00 €	041	238	Récupération des avances versées sur les marchés passés	35 600,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement			**35 600,00 €**	**TOTAL Recettes d'investissement**			**35 600,00 €**
FONCTIONNEMENT							
66	6618	Remboursement des intérêts d'emprunts à la commune de BUAIS LES MONTS	400,00 €				
011	6068	Dépenses de petites fournitures et diverses	-400,00 €				
TOTAL Dépenses de fonctionnement			**0,00 €**	**TOTAL Recettes de fonctionnement**			**0,00 €**

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver la décision modificative n°1*

12. Utilisation des crédits d'investissement.

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET indique que l'article L1612-1 du CGCT précise que, jusqu'à l'adoption du budget 2020, le Président du syndicat peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation ne concerne pas les crédits inscrits au titre des crédits de paiement ouverts dans le cadre des autorisations de programmes (AP/CP).

Budget principal :

CHAPITRES	Crédits ouverts au BP (dont reports)	Crédits ouverts à la DM n°1	Total des Crédits ouverts en 2020	Ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2021	*(pour information) % crédits ouverts*
BUDGET PRINCIPAL					
13 - Subventions d'investissement	25 000,00 €		25 000,00 €	10 000,00 €	*40,00%*
20 - Immobilisations incorporelles	120 221,45 €		120 221,45 €	30 000,00 €	*24,95%*
204 - Subventions d'équipement versées	187 947,90 €		187 947,90 €	50 000,00 €	*26,60%*
21 - Immobilisations corporelles	135 727,74 €		135 727,74 €	50 000,00 €	*36,84%*
23 - Immobilisations en cours	24 978 531,20 €	-2 000 000,00 €	22 978 531,20 €		
dont crédits ouverts dans le cadre des AP/CP —	*23 757 000,00 €*	*-2 800 000,00 €*	*20 957 000,00 €*		
dont crédits ouverts hors cadre des AP/CP —	*1 221 531,20 €*	*800 000,00 €*	*2 021 531,20 €*	630 000,00 €	*31,16%*
26 - Participations et créances rattachées à des participations	500 000,00 €		500 000,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	1 208 000,00 €		1 208 000,00 €	300 000,00 €	*24,83%*
4581157 - Travaux réseau ORANGE	600 000,00 €		600 000,00 €	150 000,00 €	*25,00%*
4581220 - MN - AZEVILLE n°220	30 000,00 €		30 000,00 €	*DTMO terminée*	
4581221 - MN - VICQ SUR MER (Neville) n°221	40 200,00 €		40 200,00 €	*DTMO terminée*	
4581222 - CNE ST JEAN D'ELLE (Vidouville) n°222	47 400,00 €		47 400,00 €	*DTMO terminée*	
4581223 - MN - SOURDEVAL n°223	5 410,00 €		5 410,00 €	5 410,00 €	*100,00%*
TOTAL			25 878 438,29 €		
Total Crédits ouverts 2020 hors crédits ouverts dans le cadre des AP/CP —			**4 921 438,29 €**	**1 225 410,00 €**	***24,90%***

Budgets annexes :

CHAPITRES	Crédits ouverts au BP (dont reports)	Crédits ouverts à la DM n°1	Total des Crédits ouverts en 2020	Ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2021	(pour information) % crédits ouverts
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE					
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00 €		5 000,00 €	1 000,00 €	20,00%
23 - Immobilisations en cours	915 236,02 €		915 236,02 €	228 000,00 €	24,91%
TOTAL			920 236,02 €		
Total Crédits ouverts 2020 =			**920 236,02 €**	**229 000,00 €**	**24,88%**
		Limite de 25% =	*230 059,01 €*		
BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID					
23 - Immobilisations en cours	1 713 636,18 €	-2 000,00€	1 711 636,18 €	427 000,00 €	24,95%
TOTAL			1 711 636,18 €		
Total Crédits ouverts 2019 =			**1 711 636,18 €**	**427 000,00 €**	**24,95%**
		Limite de 25% =	*427 909,05 €*		

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'affecter de nouveaux crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget 2021, comme déclinés ci-dessus*

13. Modification des AC/CP

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET rappelle que le 18 juin dernier, le Comité Syndical a :

- pour les travaux engagés en 2018 et 2019 sur le réseau électrique, sur le réseau de télécommunication et sur le réseau d'éclairage public, ajusté les montants inscrits au titre des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP),

- pour les travaux engagés en 2020 sur le réseau électrique, sur le réseau de télécommunication et sur le réseau d'éclairage public, retenu les montants à inscrire au titre des AP/CP.

Avant de terminer l'exercice comptable, et au vu des écritures réalisées à ce jour au cours de l'exercice 2020, il convient de procéder à quelques nouveaux ajustements du montant des AP et/ou CP des travaux engagés en 2019 et 2020 (aucune modification pour les montants relatifs aux travaux engagés en 2018).

Le détail de ces modifications figure ci-après :

AP 2019

	Autorisation de programme (chapitre 23)			Crédits de paiement 2019 (chapitre 23)	Crédits de paiement 2020 (chapitre 23)		
	Montant voté le 18/06/2020	Ajustement	Montant proposé	Montant voté le 18/06/19 – consommé 2019	Montant voté le 18/06/20	Ajustement	Montant proposé
Programme "Amélioration et développement du réseau électrique - travaux engagés en 2019"							
Opération - EFFACEMENT (dont EP coordo)	5 800 000 €	-500 000 €	5 300 000 €	3 200 000 €	2 600 000 €	-500 000 €	2 100 000 €
Opération - EXTENSIONS COLLECTIVES	1 900 000 €	-300 000 €	1 600 000 €	700 000 €	1 200 000 €	-300 000 €	900 000 €
Opération - EXTENSIONS INDIVIDUELLES	2 000 000 €		2 000 000 €	1 200 000 €	800 000 €		800 000 €
Opération - RENFORCEMENT (dont EP coordo)	2 900 000 €	-100 000 €	2 800 000 €	900 000 €	2 000 000 €	-100 000 €	1 900 000 €
Opération - SECURISATION (dont EP coordo)	4 200 000 €	-100 000 €	4 100 000 €	2 100 000 €	2 100 000 €	-100 000 €	2 000 000 €
TOTAL du programme	**16 800 000 €**	**-1 000 000 €**	**15 800 000 €**	**8 100 000 €**	**8 700 000 €**	**-1 000 000€**	**7 700 000 €**
Programme "Mise en souterrain du réseau de télécommunication - travaux engagés en 2019"							
Opération - ORANGE	500 000 €		500 000 €	300 000 €	200 000 €		200 000 €
Opération - SDEM	1 000 000 €	-100 000 €	900 000 €	500 000 €	500 000 €	-100 000 €	400 000 €
TOTAL du programme	**1 500 000 €**	**-100 000 €**	**1 400 000 €**	**800 000 €**	**700 000 €**	**-100 000€**	**600 000 €**
Programme "Amélioration et développement du réseau d'éclairage public - travaux engagés en 2019"							
Opération - EFFICACITE ENERGETIQUE	680 000 €		680 000 €	279 000 €	401 000 €		401 000 €
Opération - SECURISATION	1 530 000 €		1 530 000 €	484 000 €	1 046 000 €		1 046 000 €
Opération - NEUF	3 500 000 €	-500 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €	-500 000 €	1 500 000 €
TOTAL du programme	**5 710 000 €**	**-500 000 €**	**5 210 000 €**	**2 263 000 €**	**3 447 000 €**	**-500 000€**	**2 947 000 €**
TOTAL chapitre 23 spécifique AP/CP –	*24 010 000 €*	*-1 600 000 €*	*22 410 000 €*	*11 163 000 €*	*12 847 000 €*	*-1 600 000 €*	*11 247 000 €*

AP 2020

	Autorisation de programme (chapitre 23)			Crédits de paiement 2020 (chapitre 23)			Crédits de paiement 2021 (chapitre 23)		
	Montant voté le 18/06/2020	Ajustement	Montant proposé	Montant voté le 18/06/2020	Ajustement	Montant proposé	Montant voté le 18/06/2020	Ajustement	Montant proposé
Programme "Amélioration et développement du réseau électrique - travaux engagés en 2020"									
Opération - EFFACEMENT (dont EP coordo)	6 500 000 €	-2 000 000 €	4 500 000 €	3 200 000 €	-500 000 €	2 500 000 €	3 300 000 €	-1 500 000 €	2 000 000 €
Opération - EXTENSIONS COLLECTIVES	1 700 000 €	-200 000 €	1 500 000 €	400 000 €	300 000 €	700 000 €	1 300 000 €	-600 000 €	900 000 €
Opération - EXTENSIONS INDIVIDUELLES	1 800 000 €		1 800 000 €	900 000 €		900 000 €	900 000 €		900 000 €
Opération - RENFORCEMENT (dont EP coordo)	3 900 000 €	200 000 €	4 100 000 €	1 500 000 €	400 000 €	1 900 000 €	2 400 000 €	-200 000 €	2 200 000 €
Opération - SECURISATION (dont EP coordo)	4 500 000 €	-1 000 000 €	3 500 000 €	2 500 000 €	-500 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	-500 000 €	1 500 000 €
TOTAL du programme	**18 400 000 €**	**-3 000 000 €**	**15 400 000 €**	**8 500 000 €**	**-500 000 €**	**8 000 000 €**	**10 100 000 €**	**-2 700 000 €**	**7 400 000 €**
Programme "Mise en souterrain du réseau de télécommunication - travaux engagés en 2020"									
Opération - ORANGE	800 000 €	-500 000 €	300 000 €	300 000 €	-150 000 €	150 000 €	500 000 €	-350 000 €	150 000 €
Opération - SDEM	1 300 000 €	-500 000 €	800 000 €	600 000 €	-200 000 €	400 000 €	700 000 €	-300 000 €	400 000 €
TOTAL du programme	**2 100 000 €**	**-1 000 000 €**	**1 100 000 €**	**900 000 €**	**-350 000 €**	**550 000 €**	**1 200 000 €**	**-650 000 €**	**550 000 €**
Programme "Amélioration et développement du réseau d'éclairage public - travaux engagés en 2020"									
Opération - EFFICACITE ENERGETIQUE	920 000 €	-400 000 €	520 000 €	200 000 €	-50 000 €	150 000 €	720 000 €	-350 000 €	370 000 €
Opération - SECURISATION	1 400 000 €	-800 000 €	600 000 €	450 000 €	-200 000 €	250 000 €	950 000 €	-400 000 €	550 000 €
Opération - NEUF	3 500 000 €	-1 000 000 €	2 500 000 €	1 000 000 €	-300 000 €	700 000 €	2 500 000 €	-700 000 €	1 800 000 €
TOTAL du programme	**5 820 000 €**	**-2 000 000 €**	**3 820 000 €**	**1 650 000 €**	**-550 000 €**	**1 100 000 €**	**4 180 000 €**	**-1 450 000 €**	**2 730 000 €**
TOTAL chapitre 23 spécifique AP/CP –	*26 320 000 €*	*-6 000 000 €*	*20 320 000 €*	*10 050 000 €*	*-1 200 000 €*	*9 650 000 €*	*15 480 000 €*	*-4 800 000€*	*10 680 000€*

Afin de ne pas retarder les premiers engagements 2021, il convient également de retenir les montants prévisionnels à inscrire au titre des autorisations de programmes et crédits de paiements pour les travaux qui seront engagés en 2021 sur le réseau électrique, sur le réseau de télécommunication et sur le réseau d'éclairage public.

Le détail de ces montants figure ci-après :

AP 2021	Autorisation de programme (chapitre 23) Montant proposé	Crédits de paiement 2021 (chapitre 23) Montant proposé	Crédits de paiement 2022 (chapitre 23) Montant proposé
Programme "Amélioration et développement du réseau électrique - travaux engagés en 2021"			
Opération - EFFACEMENT (dont EP coordo)	6 500 000 €	3 000 000€	3 500 000 €
Opération - EXTENSIONS COLLECTIVES	1 700 000 €	400 000€	1 300 000 €
Opération - EXTENSIONS INDIVIDUELLES	1 800 000 €	900 000€	900 000 €
Opération - RENFORCEMENT (dont EP coordo)	3 900 000 €	1 500 000€	2 400 000 €
Opération - SECURISATION (dont EP coordo)	4 500 000 €	2 500 000€	2 000 000 €
TOTAL du programme	**18 400 000 €**	**8 500 000 €**	**10 100 000 €**
Programme "Mise en souterrain du réseau de télécommunication - travaux engagés en 2020"			
Opération - ORANGE	800 000 €	300 000€	500 000 €
Opération - SDEM	1 300 000 €	600 000€	700 000 €
TOTAL du programme	**2 100 000 €**	**900 000 €**	**1 200 000 €**
Programme "Amélioration et développement du réseau d'éclairage public - travaux engagés en 2020"			
Opération - EFFICACITE ENERGETIQUE	930 000 €	200 000€	730 000 €
Opération - SECURISATION	1 400 000 €	450 000€	950 000 €
Opération - NEUF	3 500 000 €	1 000 000€	2 500 000 €
TOTAL du programme	**5 830 000 €**	**1 650 000 €**	**4 180 000 €**
TOTAL chapitre 25 spécifique AP/CP —	*26 330 000€*	*10 850 000€*	*15 480 000 €*

Monsieur LE CLECH souhaite savoir si l'ajustement négatif des AP 2020 va être reporté au budget primitif 2021.

Monsieur DEBOISLOREY rappelle que les autorisations de programme correspondent à la somme maximum que le SDEM50 peut engager au titre d'un exercice comptable. Ces AP ont vocation à être ajustées en cours d'année en fonction de la trajectoire d'investissement constatée.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter la modification des AP/CP*

14. Guide des aides 2021.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que le guide des participations du SDEM50 comprend 8 chapitres :

- Réseau électrique,
- Éclairage Public,
- Réseau Gaz,
- Efficacité énergétique (CEP/Post CEP/Fonds de concours/Valorisation des CEE),
- Énergies renouvelables (Photovoltaïque/production et distribution de chaleur/Méthanisation/Mobilité H^2 GNV),

- Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE),
- Cartographie (SIG/numérisation de données),
- Sensibilisation (animations scolaires).

Il permet de présenter l'ensemble des prestations proposées par le syndicat ainsi que l'ensemble des participations demandées en fonction de la classification des collectivités adhérentes (rurales ou urbaines).

Pour 2021, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Dans le chapitre « réseau électrique » :

- Intégrer les obligations d'assujettissement à la TVA
- Supprimer les Déplacements d'ouvrages
- Préciser la possibilité de prise en charge de l'éclairage public hors compétence dans le cadre d'une DTMO
- Prévoir la participation des communes rurales (C et C') aux lotissements à l'alimentation électrique des lotissements privés
- Prévoir la réalisation des raccordements pour certaines installations de production d'électricité.

Dans le chapitre « éclairage public » :

- Prévoir une participation au géo référencement des ouvrages pour les communes urbaines,
- Revaloriser le coût de la rétrocession d'installations d'éclairage réalisées dans des lotissements privés,
- Actualiser la participation financière des communes aux formules de maintenance,
- Proposer l'installation de mâts solaires autonomes et le remplacement des batteries,
- Prévoir les extensions EP dans les lotissements privés des communes ayant transféré la compétence éclairage.

Dans le chapitre « Efficacité énergétique » :

- Augmenter le coût du CEP pour les communes ne reversant pas la TCCFE au syndicat et pour les EPCI.

Dans le chapitre « Energies renouvelables » :

- Apporter des précisions à certaines prestations proposées par le SDEM50,
- Proposer la réalisation d'ombrières photovoltaïques,
- Simplifier la rédaction relative aux réseaux de chaleur et chaufferies.

Dans le chapitre « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » :

- Intégrer la reprise d'installations existantes,
- Ajouter les conditions de pose et d'exploitation des nouvelles infrastructures

Dans le chapitre « Sensibilisation » :

- Intégrer le programme « WATTY »,
- Intégrer les actions de sensibilisation des élus

Monsieur DEBOISLOREY précise que le SDEM50 est en attente d'un arrêté préfectoral sur l'électrification rurale suite au décret paru le 10 décembre 2020. Sur la base de ce décret, le Préfet doit prendre un arrêté, précisant la classification des communes : urbaines ou rurales.

Monsieur DEBOISLOREY rappelle que les communes rurales ou urbaines de catégorie B sont celles pour lesquelles le Syndicat perçoit la taxe sur l'électricité et les communes rurales de catégorie C' et urbaines de catégorie A sont celles qui conservent cette taxe.

Monsieur DEBOISLOREY précise que le SDEM50 sera assujetti à la TVA concernant les participations au titre de certaines extensions de réseau à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur DEBOISLOREY indique que pour l'éclairage public, le SDEM50 appliquera une majoration des participations des communes de 4% pour 2021.

Monsieur BRAUD ajoute que le bureau syndical est favorable à l'augmentation de 4 % pour 2021 car c'est une augmentation raisonnable.

Monsieur LE CLECH s'interroge sur la date d'entrée en vigueur.

Monsieur BRAUD indique que la date d'entrée en vigueur est le 1er janvier 2021.

Madame LECONTE souhaite savoir si le guide sera transmis à toutes les mairies.

Monsieur DEBOISLOREY précise que le guide des aides 2021 sera en ligne sur le site du SDEM50 au début du mois de janvier 2021.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'apporter les modifications du guide des aides 2021 ci-dessus*

SEM West Energies

15. Présentation des comptes de la SEM West Energies.

Rapporteur : Monsieur BRIERE

Monsieur BRIERE rappelle que la SEM West Energies a été créée en février 2015, à l'initiative du Département de la Manche. La société a pour objet le développement, la gestion, la production et le stockage d'énergies renouvelables, notamment par le biais de :

- La méthanisation ;
- Le photovoltaïque ;
- L'éolien terrestre ;
- L'hydrogène ;
- Des réseaux intelligents multi-énergies.

La zone géographique d'intervention de la SEM WE est le Grand Ouest : Normandie, Pays de la Loire, Bretagne, Nouvelle Aquitaine et îles anglo-normandes. Le développement est essentiellement centré sur la Normandie. Les opportunités d'investissement dans les autres régions du Grand Ouest sont étudiées et évaluées au cas par cas.

Ses principaux objectifs sont :

- D'agir en tant qu'accélérateur et facilitateur pour le développement de sites locaux de production d'énergie renouvelable ;
- D'être un développeur et investisseur du territoire en prenant soin d'associer les collectivités locales.

Le capital de 3,1 M€ est réparti de la façon suivante :

- 80% collège public (CD Manche, SDEM 50) ;
- 20% collège privé (CDC, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole).

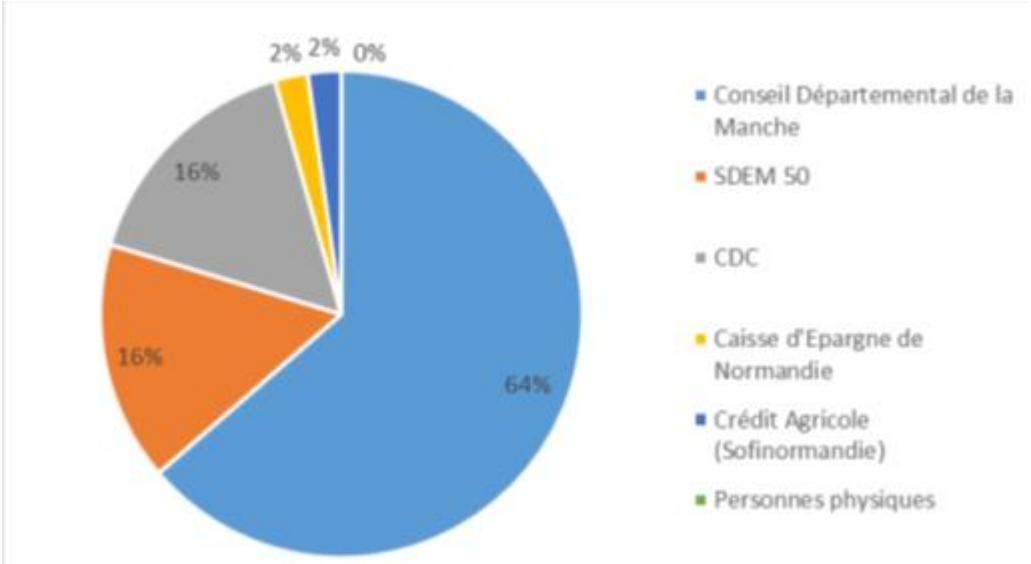

Les opérations de prise de participation et/ou d'investissements engagées par la SEM et/ou ses filiales doivent s'appuyer sur les fondamentaux suivants :

- La nature du projet doit répondre à l'objet social ;
- Le projet doit être viable sur le plan économique ;
- La valorisation des offres de prestataires disposant d'une implantation locale ;
- Le niveau de trésorerie doit permettre d'assurer l'exploitation du projet pendant la durée de remboursement des emprunts contractés ;
- Le financement doit être adapté aux besoins de développement de l'activité ;
- La prise en compte du couple rendement/risque.

Les décisions d'investissement de fonds propres de la SEM dans tout projet de production d'énergies renouvelables sont prises par le Conseil d'Administration, composé à ce jour de 13 sièges d'administrateurs :

- 8 pour le collège public :
  - 5 pour le Conseil Départemental de la Manche
  - 3 pour le SDEM 50

- 5 pour le collège privé :
  - 3 pour la CDC
  - 1 pour la Caisse d'Epargne
  - 1 pour personnes physiques

Conformément à l'article L1524-5 du CGCT *« les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis une fois par an par leur représentants au conseil d'administration….. ».*

Monsieur ERACLAS souhaite savoir si pour les projets futurs, il y aura des projets de méthanisation ou d'éolien terrestre.

Monsieur BRIERE indique qu'il n'y a pas de projets éoliens terrestres à venir mais des projets de méthanisation en cours d'étude.

Monsieur LE CLECH voudrait savoir s'il existe une puissance minimale à respecter pour les projets solaires, comme pour les projets photovoltaïques (inférieur à 36 kWc).

Monsieur DEBOISLOREY indique que la SEM intervient sur toiture pour des projets supérieurs à 100 kWc, pour les projets au sol il n'y a pas de seuil.

Monsieur MARESCQ indique que la SEM a équipé le gymnase de Coutances pour un projet de plus de 100 kWc.

Monsieur DICKSON demande si l'ouverture au capital n'est proposée qu'aux syndicats.

Monsieur BRIERE précise que l'ouverture au capital sera essentiellement pour les collectivités normandes, métropoles et syndicats

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver le rapport du conseil d'administration de la SEM West Energies du 30 juin 2020 sur la gestion et les comptes afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2019.*

16. Projets SEM West Energies.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que conformément à l'article L1524-5 du CGCT *« Toute prise de participation d'une SEM dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord express des collectivités disposant d'un siège au conseil d'administration…. ».*

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- de valider les prises de participation suivantes :

Accord demandé pour entrer au capital de la société « Transition Euroise de Saint-André-de-l'Eure » (SAS au capital de 1 000 €) pour le projet photovoltaïque au sol de Saint-André-de-L'Eure.

Accord demandé pour entrer au capital de la société « Transition Euroise du SETOM » (SAS au capital de 1 000 €) pour le projet photovoltaïque au sol du SETOM.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider les prises de participation présentées*

Vie Syndicale

17. Approbation du compte-rendu de la réunion de comité du 5 novembre 2020.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD demande s'il y a des observations au compte-rendu de la réunion du comité du 5 novembre 2020.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres concernés.

Monsieur BRAUD précise que Madame BOUILLON était excusée lors de la dernière réunion du Comité Syndical.

18. Désignation des élus aux commissions statutaires.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SDEM50 a institué, par délibération du 15 octobre 2015, une Commission Consultative Paritaire (CCP) chargée:

- de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement
- de faciliter l'échange de données.

La Commission consultative paritaire est composée de **deux collèges** constitués chacun à parité de représentants :

- du SDEM50,
- des 8 EPCI à fiscalité propre inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEM50

En outre, La CCP doit désigner parmi les représentants des EPCI, un représentant qui participera à la conférence «NOME» chargée d'élaborer le programme prévisionnel des investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, tel que prévu au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ceci étant exposé, il appartient au Comité Syndical de procéder à l'élection de **25 membres titulaires** représentants le collège du SDEM50 au sein de la CCP

Le Bureau Syndical propose la désignation des 14 membres de la Commission « Transition énergétique », qui ne sont pas représentants à la CCP au titre de leur EPCI, comme représentants du SDEM50 à la CCP.

M. BRAUD, Président du SDEM50, est membre de droit de la Commission consultative paritaire (art. L 2224-37-1 du CGCT).

Les autres 10 membres titulaires sont à désigner parmi l'assemblée.

Monsieur BRAUD propose de faire un vote à main levée.

Les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De désigner les 25 représentants suivants pour siéger au sein de la commission consultative paritaire (collège SDEM50)*

Nombre	*Prénom/NOM*
1	*Jean-Claude BRAUD*
2	*Alain LECHEVALIER*
3	*Jacques LECOQ*
4	*Daniel VESVAL*
5	*Jacky VAYER*
6	*Olivier NOCQUET*
7	*Bernard DECOENE*
8	*Jean-Charles ENOT*
9	*Jacques CIROU*
10	*Alban ERACLAS*
11	*Pascal GERVAISE*
12	*Alain LENESLEY*
13	*Alain YVON*
14	*Philippe LE CLECH*
15	*Hubert ENOT*
16	*Hubert DUBOST*
17	*Patrice GARNIER*
18	*Jean-Patrick AUDOUX*
19	*Carles DUPONT*
20	*Guy PAREY*
21	*Thierry GLORIEUX*
22	*Justin DICKSON*
23	*Patrick BOSQUET*
24	*Fabrice DESPREZ*
25	*Christophe LELIEVRE*

Energies Renouvelables / Mobilité durable

19. AAP Ecosystèmes territoriaux Hydrogène.

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY présente le projet ETHyR CoManche.

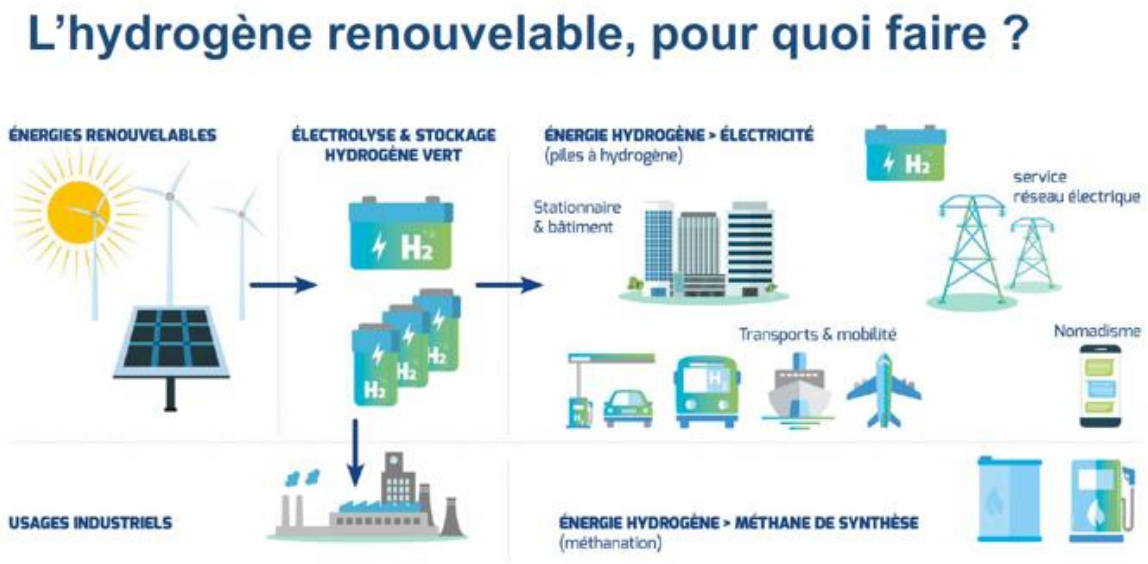

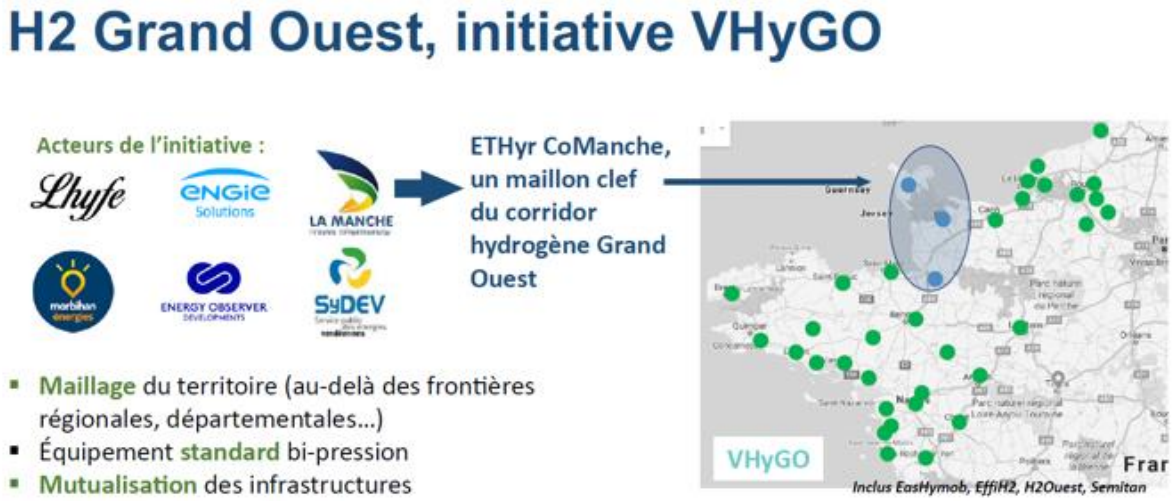

Chiffres clés initiative VHyGO :

- 5t-10t d'hydrogène renouvelable produit et consommé par jour
- 30-40 stations pour mailler le territoire
- Un prix de l'hydrogène de 10€/kg à la pompe en 2024 et <8€/kg en 2026
- Un surcoût des véhicules < 20% comparé à son équivalent thermique
- Plus de 500 véhicules hydrogène en circulation sur le territoire

Type	Nombre
Bateaux	6
bus	65
BOM	40
Camions	60
Semi-remorques	45
VUL/VL	300
Sites de distribution	30-40
Sites de production	10-12

La Manche, c'est aussi des acteurs clefs de l'innovation

- Innovations et premières mondiales : **remorque frigorifique H2 de Chereau, , électrolyseurs Ergosup, bateau Energy Observer**, solutions maritimes et portuaires H2 de Energy Observer Development

elementenergy

LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Hydrogène Manche : rassembler les énergies du territoire pour accélérer le changement

- Une charte : s'engager ensemble dans la co-construction de l'écosystème territorial hydrogène
- Un label : communiquer sur son engagement pour une mobilité zéro émission zéro compromis
- Une animation territoriale : diffuser la connaissance sur l'intérêt et le potentiel de l'hydrogène, comprendre et accompagner les besoins des utilisateurs
- Un projet de déploiement concret, ETHyR CoManche, au sein d'un grand arc mobilité H2 Grand Ouest : VHyGO
  - Déployer des infrastructures de production et distribution d'hydrogène vert
  - Faire bénéficier les premiers utilisateurs pionniers d'un accompagnement et de financement des véhicules innovants

elementenergy

LA MANCHE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

ETHyR CoManche

- 3 stations de distribution
- Des partenaires mobilisés dans la construction du projet aux côtés du Conseil Départemental : Lhyfe, Engie, Maitres Laitiers du Cotentin, Delanchy, SDIS 50…
- Un dépôt de dossier à l'ADEME fin décembre dans le méta-projet VHyGO, un déploiement opérationnel en 2022-2023

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser le Président à signer la charte Hydrogène Manche*
- *Que le SDEM50 devienne partenaire du projet ETHyR CoManche au sein du projet VHyGO et se positionne sur le déploiement de 2 infrastructures de distribution dans le cadre de l'AAP ADEME « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène »*

Informations diverses

Monsieur BRAUD indique avoir reçu plusieurs remarques sur l'édition des rapports, trop nombreux et volumineux. Après une réflexion interne, le syndicat suggère qu'il serait intéressant d'équiper tous les membres du comité syndical d'outils numériques (tablettes) afin de limiter la quantité de papier.

Monsieur BRAUD souhaite effectuer une enquête auprès des 70 délégués, membres du comité syndical afin de connaitre leurs besoins.

20. Délibérations et décisions.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle ci-dessous les délibérations prises par le bureau syndical ainsi que les décisions prises par le Président.

Délibérations prises par le bureau syndical	Date
Convention de groupement de commandes pour la construction d'une centrale solaire à Quettreville-sur-Sienne	03/12/20
Convention constitutive de groupement de commandes permanent pour l'achat de gaz naturel	03/12/20
Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'études prospectives relatives aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)	03/12/20
Avenant au marché de réalisation des travaux sous tension	03/12/20
Demandes de subventions pour la construction du futur siège administratif du SDEM50	03/12/20

Décisions	Date
Signature du contrat d'assurances « Responsabilités et risques annexes » avec la compagnie SMACL ASSURANCES pour l'année 2021.	12/11/20
Signature du marché pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque dans la commune du Grand Celland.	07/12/20
Signature du marché pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque dans la commune de HEMEVEZ	07/12/20
Signature du marché pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque dans la commune de REVILLE	07/12/20
Signature de l'offre de labellisation (R2S, R2S-4grids et E+C-) dans le cadre de la construction du nouveau siège du SDEM50	07/12/20

21. Ruralité des communes

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY indique que conjointement avec ENEDIS, le SDEM50 a effectué une proposition à la Préfecture et qu'à la date du Comité le SDEM50 est en attente de l'arrêté correspondant.

Commune	Communes déléguées	Code Insee	Catégorie	Population totale 2020	UU2010 au 1-1-2020	Superficie km²	longueur RZO totale en mètre	Densité population	Type degré de densité (insee)	degré densité 2019	différence degré de densité	Ruralité actuelle	Ruralité suite décret 2020
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN		50082	B	6 053	2	76,63	304 275	79	3	3	0	Mixte	Mixte
CARENTAN LES MARAIS		50099	A	10 306	3	133,29	361 602	77	2	2	0	Mixte	Mixte
CONDE SUR VIRE		50139	A	4 189	1	36,36	189 570	115	3	3	0	Mixte	Urbain
DUCEY-LES CHERIS		50168	B	2 847	0	17,08	78 615	167	3	3	0	Mixte	Urbain
GOUVILLE-SUR-MER		50215	B	3 257	2	34,55	126 800	94	3	3	0	Mixte	Rural
GRANDPARIGNY		50391	B	2 770	2	34,61	140 631	80	3	3	0	Mixte	Rural
LA HAGUE		50041	B	11 998	0	148,68	445 418	81	3	3	0	Mixte	Mixte
MARIGNY-LE-LOZON		50292	A	2 703	0	19,17	76 474	141	3	3	0	Mixte	Urbain
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET		50484	A	6 467	2	46,97	239 436	138	3	3	0	Mixte	Urbain
SAINT-JAMES		50487	A	5 068	1	86,41	258 439	59	3	3	0	Mixte	Mixte
TORIGNY-LES-VILLES		50601	A	4 408	2	39,23	164 400	112	3	3	0	Mixte	Rural
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY		50639	A	3 960	2	14,77	125 061	268	3	3	0	Mixte	Urbain

22. Réunions du 1er semestre 2021.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle aux membres du comité syndical les prochaines réunions du 1er semestre 2021.

BUREAU SYNDICAL	COMITE SYNDICAL
28/01/2021 (Débat d'orientation budgétaire)	**11/02/2021** (Débat d'orientation budgétaire)
25/03/2021 (Budget Primitif)	**08/04/2021** (Budget Primitif)
10/06/2021	**24/06/2021**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 heures 05.

Le PRÉSIDENT du SDEM50
Jean-Claude BRAUD